

**DAJI/2018/Décision/Prix/09**

Décision portant validation de l'attribution du prix pour la cérémonie de remise de diplômes du département ISMO (FEG)

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 26 octobre 2018,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'un bon d'achat unitaire d'une valeur de 60 euros TTC aux étudiants « Major de promotions de Masters, de diplômes d'établissement » désignés ci-dessous :

Diplôme	28 Majors	Prix mémoire	Prix spécial jury
M2P Economie de l'Energie et des Ressources Naturelles	SPERRY Fanny	MAREY LOPEZ Mathias	
M2P Aide au développement	CASTELLANOS URREGO Erika	CHARLEMAGNE Sankara	
M2P Développement et compétitivité des territoires	CARMONA Philippe	FORTUNE Amandine	
M2P Management et Evaluation des Projets et Programmes Publics MEPPP	KPOTON Tadagbe	WANG Meng	
DU Responsable des Services Soignants en Milieu Hospitalier Privé (DU RSMHP)	PAOLI-MOSCHETTI-Cécile	CARPENTIER Céline	
DU Management de proximité dans les organisations sanitaires et médico-sociales	GHISLAIN Caroline		
LP Responsable Structures Enfance, Petite Enfance (LP RSEPE)	GIRAUD Pauline		LABBE Valérie
DESU Coaching	HAEFFLINGER-CHAMAND Céline	MAFFRE Pierre	
M2 Métiers de la montagne	GERRER Christophe	LAURENTI-GALLICE Léonie CUISSON Floria	
M2 AIC	CATINAT Juliette	JOUISSE Juliette	
M2 Dynamique des Organisations, Travail et Ressources Humaines - DYORH	BOULOT Alix	RETSIN-MICHEL de PREVIA Camille	
M2 Gestion des Compétences et des Ressources Humaines - GECORH	HITIER Anaïs	ANTHOUCARD Laure	
M2 RSE	DEITERSEN Marlène	PROST Caroline	
M2 ESS	CHAUVIN Jeanne	GIRAUDO Audrey	

**Article 2 :**

Le montant de ces prix, d'une valeur totale de 1680,00 euros, est prélevé sur le centre financier 917OEGMO de la Faculté d'Economie et de Gestion.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 novembre 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

